



Le Ministre des Affaires Économiques,

Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention ;

Vu le procès-verbal dressé le 22 avril 19 81 à 15 h. 30
au Service de la Propriété Industrielle ;

ARRÊTE :

Article 1. — *Il est délivré à Mr Marc SENELLE,*
Abstraat, 96, 1900 Overijse

repr. par le Bureau Gevers S.A. à Bruxelles,

un brevet d'invention pour : Enveloppe, en particulier pour lettre
recommandée

Article 2. — *Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.*

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 mai 1981.

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

Le Directeur

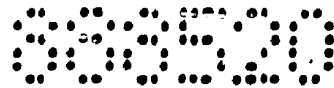
L. SALPETEUR

MEMOIRE DESCRIPTIF
déposé à l'appui d'une demande de
BREVET D'INVENTION

au nom de :
MARC SENELLE

pour :

"Enveloppe, en particulier pour lettre recommandée"



La présente invention est relative à une enveloppe, en particulier pour lettre recommandée.

Au niveau juridique, il existe le problème de la détermination de la date réelle d'envoi d'une lettre, recommandée ou non, et du contenu réel de l'enveloppe sur laquelle le cachet de la poste faisant foi est appliqué. En effet, il reste toujours possible de contester qu'une lettre se trouvait bel et bien dans l'enveloppe envoyée par recommandé ou même de substituer une lettre à une autre et d'affirmer avoir reçu la première dans l'enveloppe envoyée par recommandé.

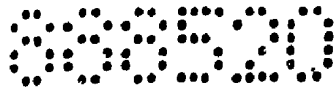
Ce problème bien connu n'a jusqu'à présent pu être résolu que par l'envoi de la lettre elle-même repliée sur soi par exemple comme une enveloppe et au dos de laquelle l'adresse et le cachet de la poste sont appliqués. Cette solution est peu pratique et elle présente notamment l'inconvénient du danger de souillure du texte de la lettre, par exemple si la lettre est mouillée par de la pluie, etc..., ou de dégradation aisée de la lettre, lors des diverses manipulations entre l'expéditeur et le destinataire.

La présente invention a pour but de résoudre le problème précité, tout en évitant les inconvénients présentés par la solution qui vient d'être décrite.

On a prévu, suivant l'invention, une enveloppe, notamment pour lettre recommandée, qui comprend au moins une découpe ouverte permettant à partir de l'extérieur un accès à une partie de la lettre enfermée dans l'enveloppe.

Suivant une forme de réalisation de l'invention, la découpe est agencée sur l'enveloppe de façon à permettre l'application d'un cachet sur la lettre enfermée dans l'enveloppe.

6



Suivant une forme avantageuse de réalisation de l'invention, la découpe est prévue à l'endroit où est habituellement appliqué un cachet de la poste.

Suivant une forme particulière de réalisation de l'invention, la découpe est prévue de façon à permettre le collage, à partir de l'extérieur, d'une bandelette adhésive sur ladite partie de la lettre enfermée dans l'enveloppe.

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

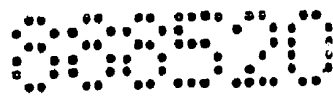
La figure 1 représente une vue de dessus d'une enveloppe suivant l'invention, après l'application d'un cachet de la poste.

La figure 2 représente une vue de la lettre sortie de l'enveloppe illustrée sur la figure 1.

Sur les différentes figures les éléments identiques ou analogues portent les mêmes références.

L'enveloppe représentée sur les figures 1 et 2 est désignée d'une manière générale par la référence 1. Elle comprend une fenêtre courante 2, fermée par une pellicule transparente 3 et destinée à permettre la lecture de l'adresse indiquée sur la lettre 4 contenue dans l'enveloppe.

L'enveloppe présente en outre une découpe ouverte 5, dans le cas illustré circulaire. Son emplacement pourrait aussi se situer là où est habituellement appliqué le cachet de la poste. Un cachet 6 a déjà été appliqué sur l'enveloppe illustrée et il déborde partiellement de la découpe 5. Comme cette découpe 5 est ouverte, elle permet à partir de l'extérieur l'accès à la partie sous-jacente de la lettre 4 enfermée dans l'enveloppe. Par conséquent, ainsi qu'il ressort



de la figure 2, le cachet appliqué à la poste s'est imprimé au moins partiellement sur la lettre 4, ce qui ne permet plus la contestation entre l'enveloppe et son contenu et, dans le cas où la date de la poste faisant foi est totalement imprimée sur la lettre, la contestation de la date d'envoi de cette lettre. Une indication imprimée "recommandé" 7 a été prévue, dans le cas illustré, à proximité de la découpe.

Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

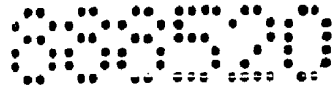
On peut par exemple prévoir la découpe ouverte 5 à un autre endroit que celui représenté et notamment sur un des rabats de l'enveloppe.

On peut aussi prévoir d'appliquer sur cette découpe, non pas un cachet, mais plutôt une bandelette adhésive dont au moins une partie collera sur l'enveloppe. Cette bandelette adhésive peut être un timbre-poste sur lequel le cachet de la poste sera ensuite appliqué, ou par exemple une vignette sur laquelle la mention "recommandé" est indiquée, ou un élément analogue.

On peut aussi naturellement prévoir d'appliquer sur la découpe un sceau cacheté en cire ou une signature à la plume débordant de la découpe.

On peut également envisager de prévoir plusieurs découpes, par exemple une pour le timbre-poste et une autre pour la vignette susdite. On peut aussi prévoir que la découpe soit façonnée d'une succession de pleins et de vides, à la manière d'un grillage.

b



REVENDEICATIONS

1. Enveloppe, en particulier pour lettre recommandée, caractérisée en ce qu'elle comprend au moins une découpe ouverte permettant à partir de l'extérieur un accès à une partie de la lettre enfermée dans l'enveloppe.

2. Enveloppe suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la découpe est agencée sur l'enveloppe de façon à permettre l'application d'un cachet sur la lettre enfermée dans l'enveloppe.

3. Enveloppe suivant la revendication 2, caractérisée en ce que la découpe a une forme telle que la totalité du cachet à appliquer soit imprimée sur la lettre enfermée dans l'enveloppe.

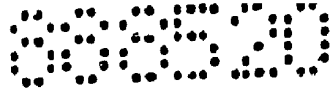
4. Enveloppe suivant la revendication 2, caractérisée en ce que la découpe est plus petite que le cachet à appliquer, de façon qu'une partie de celui-ci soit imprimée sur l'enveloppe et une autre partie sur la lettre enfermée dans l'enveloppe.

5. Enveloppe suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la découpe est prévue à l'endroit où est habituellement appliqué un cachet de la poste.

6. Enveloppe suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'une indication, telle que "recommandé", est prévue sur l'enveloppe à proximité de la découpe.

7. Enveloppe suivant la revendication 1, caractérisée en ce que la découpe est prévue de façon à permettre le collage, à partir de l'extérieur, d'une bandelette adhésive sur ladite partie de la lettre enfermée dans l'enveloppe.

b



8. Enveloppe suivant la revendication 7, caractérisée en ce que la découpe a une forme telle que la totalité de la bandelette adhésive soit collée sur la lettre enfermée dans l'enveloppe, un cachet pouvant éventuellement ensuite être appliqué sur la bandelette adhésive.

9. Enveloppe suivant la revendication 7, caractérisée en ce que la découpe est plus petite que la bandelette à coller, de façon qu'une partie de celle-ci soit collée sur l'enveloppe et une autre partie sur la lettre enfermée dans l'enveloppe, un cachet pouvant éventuellement ensuite être appliqué sur la bandelette adhésive.

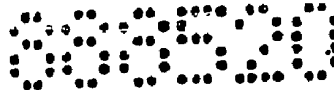
10. Enveloppe suivant l'une quelconque des revendications 1 et 7 à 9, caractérisée en ce que la découpe est prévue à l'endroit où est habituellement appliqué un timbre-poste ou une vignette sur laquelle est indiquée la mention "recommandé".

11. Enveloppe telle que décrite ci-dessus et/ou telle qu'illustrée sur les dessins annexés.

Bruxelles, le 22 avril 1981

P. Pon de MARC SENELLE

P. Pon du Bureau GEVERS, société anonyme



MARC SENELLE

Fig. 1

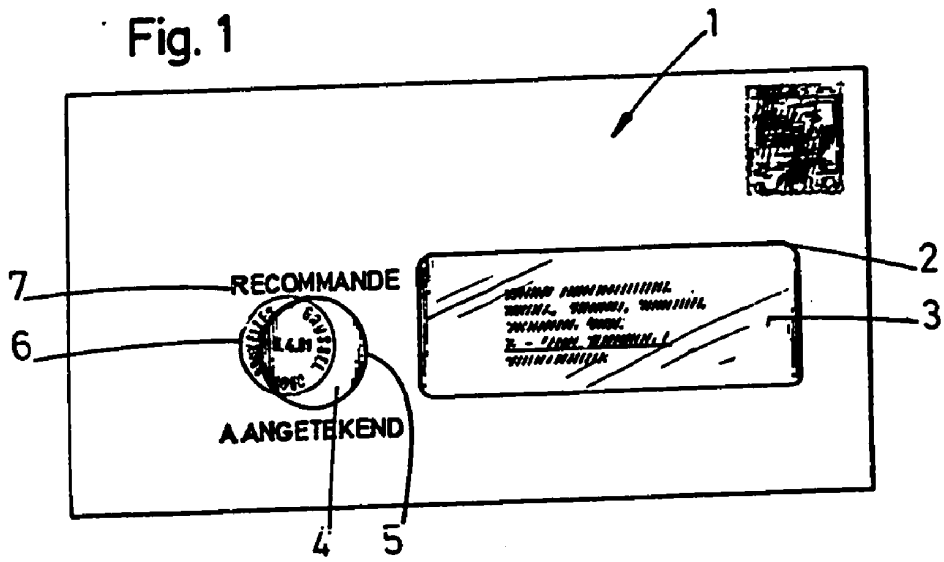
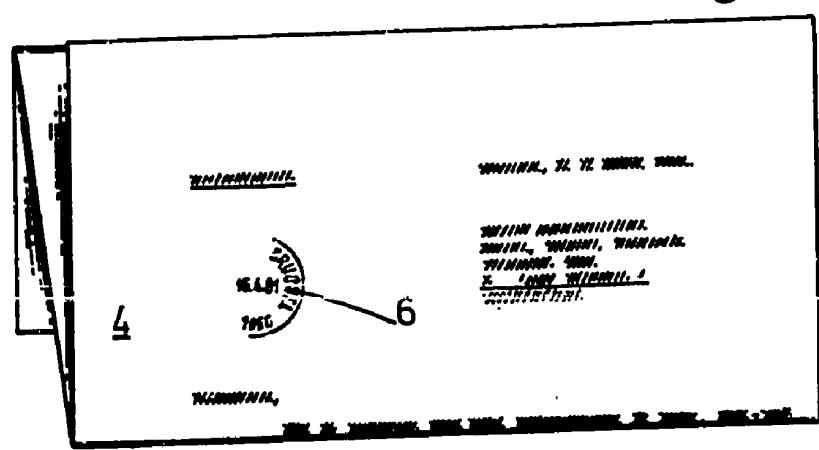


Fig. 2



BRUXELLES, le 22 avril 1981

P. Pon. de MARC SENELLE

P. Pon. du Bureau GEVERS
société anonyme